



BIEN GÉRER SES MÉDICAMENTS AU DOMICILE

Transport - Stockage - Périodes - Retours

Santé Service Bayonne et Région a créé cette fiche pratique pour vous aider à bien transporter et entreposer vos médicaments à domicile, à éviter le surstockage et à éliminer les produits périmés.

Bien transporter ses médicaments

(de la pharmacie à son domicile)

- Devant respecter la chaîne du froid, les médicaments tels que l'EPO, les vaccins, l'insuline... doivent être délivrés dans des **sacs isothermes**.
- Les médicaments sont délivrés par la pharmacie dans des **poches opaques** afin de respecter la confidentialité.

Bien stocker ses médicaments

- **Les médicaments à risque** (comme les morphiniques) doivent être stockés dans les mallettes sécurisées, et signalés par un autocollant "**MÉDICAMENT À RISQUE**".



- Pour les traitements en cours de **prise en charge HAD** (Hospitalisation À Domicile), les médicaments doivent être stockés dans des boîtes fermées fournies par SSBR. Les autres médicaments sont à isoler dans un placard ou une armoire, hors de portée (notamment des enfants) et à l'abri de la chaleur.



- Les produits devant respecter la chaîne du froid (**2° à 8° C**) doivent être conservés dans le bas du réfrigérateur (insuline, Glucagen, vaccins...), dans des poches dédiées et identifiées par un autocollant "**thermomètre**".



Maîtriser son stock

- Sauf en cas de nouveau traitement, votre médecin doit vous prescrire uniquement les médicaments manquants pour le mois (la semaine pour ce qui se rapporte à la nutrition).
- Avant tout renouvellement de traitement, vous devez donc examiner ce qu'il vous reste dans votre stock à la maison.
- Si, après le départ du médecin, vous vous rendez compte que la prescription et votre stock couvrent au-delà de vos besoins mensuels, n'hésitez pas à prendre conseil auprès de votre pharmacien qui ajustera sa délivrance.
- **Tout médicament arrêté ou remplacé doit être retourné à la pharmacie** où il sera recyclé via Cyclamed.

Éliminer les périmés

- Pour **votre sécurité**, triezy régulièrement vos médicaments : ceux dont la date de péremption est atteinte ou dépassée doivent être retournés à la pharmacie qui prendra en charge leur destruction.
- Rapporter vos médicaments évitera tout surstockage, tout risque d'erreur, et préservera l'environnement.



LE MÉDICAMENT N'EST PAS UN PRODUIT COMME LES AUTRES !

Le médicament contient des substances actives qui ont des effets sur l'organisme. Il est là pour soigner mais s'il est mal utilisé, il peut être dangereux. **Suivez la prescription de votre médecin et les conseils de votre pharmacien.**



Chaque traitement correspond à un cas particulier.

Vous ne devez pas utiliser les médicaments des autres. C'est votre médecin qui évalue votre état de santé et décide du traitement adéquat. Ainsi, toute consultation n'aboutit pas systématiquement à une prescription.



Indiquez à votre médecin et à votre pharmacien les médicaments

que vous utilisez afin d'éviter les interactions avec d'autres médicaments. Signalez-leur votre

état de santé et vos antécédents médicaux (allergie, grossesse, opération chirurgicale, maladie chronique...).



Respectez la prescription : dosage, heure de prise et durée du traitement.

Lisez la notice, conservez-la avec le médicament dans sa boîte jusqu'à la fin du traitement.



Restez attentifs aux effets secondaires éventuels.

Indiquez à votre médecin ou à votre pharmacien les effets indésirables que vous avez pu remarquer.

➤ Plus d'infos sur www.sante.gouv.fr/medicament

